Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de **TOULON**

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023– 11-03

Séance du 28 novembre 2023 Diffusée en direct sur la chaine voutube de la Ville de Saint-Cvr-sur-Mer *******

En exercice: 33 Présents

Nombre de Conseillers 33

2.7

L'an deux mille vingt trois, le vingt-huit novembre,

Représentés: 5 Absent excusé: 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de

Monsieur le Maire.

OBJET:

Etaient présents: Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints: Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, **VANPEE**

Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux: Mesdames CIDALE Amandine, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne, MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, SZOHR Evelyne, Messieurs AÏSA Olivier, BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-Michel.

BUDGET **SUPPLEMENTAIRE**

Etaient représentés :

Adjoint: Monsieur Pascal CORDEIL (procuration à Pierre LUCIANO)

PORTS

EXERCICE 2023

Conseillers Municipaux: Mesdames Laura GENEVOIS (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER), Astrid MANOUKIAN (procuration à GROC). Mireille Cvnthia **NEVIERE-MAESTRONI** (procuration à Monsieur Yvan MAUBE), Monsieur Dominique HOCQUET (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI).

Etait absente excusée :

Conseillère Municipale: Madame Corinne ROCHE-SANNA

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur: Monsieur Pierre LUCIANO

Vu le Budget des Ports des Lecques et de la Madrague – Exercice 2023,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité des Conseils Portuaires en date du 14 novembre 2023,

Considérant la consultation de la Commission des Finances en date du 16 novembre 2023,

Considérant le Compte Financier Unique de l'exercice 2022, adopté par délibération n° 2023.04.01 du 4 avril 2023.

Considérant l'affectation du résultat de d'exploitation de l'exercice 2022, adoptée par délibération n° 2023.04.04 du 4 avril 2023,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de Budget Supplémentaire, exercice 2023,

Le Budget supplémentaire proposé ressort à la somme de 553 237,05 €.

Section d'Exploitation

Dépenses	279 241,22 €
Recettes	279 241,22 €

Section d'Investissement

Dépenses	273 995,83 €
Recettes	273 995,83 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Adopte par:

28 voix POUR

4 voix CONTRE

(Messieurs Yvan MAUBE, Dominique HOCQUET (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), Gilles STOPPOLANI, Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Monsieur Yvan MAUBE)

Le Budget supplementaire des Forts, Exercice 2023,	
Arrête le montant des dépenses et des recettes totales à la somme	ne de 553 237,05 €.
Ainsi fait et délibéré Les Jour, Mois et An susdits	
Pour extrait conforme	
Le Maire	Le Secrétaire de Séance
Philippe BARTHELEMY	Yannick GUEGUEN